L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME III. WINNIPEG, MAN., 15 FEVRIER 1900. NUMERO 2

L'ECHO DE MANITOBA

Toutes communications concernant l'administration devront être adressées à

A. GAUVIN, Imprimeur,

Bureaux: 366 Rue Main.

Boite 1309. - - - WINNIPEG, MAN.

L'administration n'est pas responsable de articles ou correspondances dûment signés.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis.................$1.00
Europe (compris le port).............2.50

Strictement payable d'avance.

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne.............12c
Chaque insertion subsequente..........8c

N. B.—Les annonces de naissances, mariagse sépultures seront insérées au taux de 25 chaque.

LA GUERRE.

Le général Buller a repassé la Tugela et pour la troisieme fais a essayé de secourir Ladysmith.

Voici comment Mr. Eugene Easton correspondant du "New York Journal" à Pretoria et revenu depuis peu apprecie cette tentative:

"Le ton de cette dépêche est des plus rassurants, et la con fiance qu'elle a inspirée en Angleterre vient probablement de ce qu'elle a spécifié la direction prise par Buller, le chemin d'Acton Homes, "en laissant les Bœrs à sa droite."

"Cette dépêche ressemble fort à celle qui avait annoncé le premier mouvement de Buller vers Ladysmith, en passant par Colenso; le malheur est que, cette fois-là, il n'est pas allé plus loin que Colenso, et qu'il a laissé dix de ses meilleurs canons de campagne entre les mains des Bœrs.

"Il se pourrait bien que les Bœrs restent absolument tranquilles à l'endroit où le général Buller les a laissés: "à sa droite." Dans ce cas, l'armée de secours ne tardera pas à se retrouver avec le général White dans les murs de Ladysmith; mais qui nous dit qu'on ne devra pas ensuite envoyer une autre colonne pour secourir Buller dans la ville assiégée? Les forces anglaises, qui ont laissé les Bœrs à leur droite, vendredi, devraient être dans Ladysmith à l'heure qu'il est; à moins, naturellement, que cette dépêche ne dise pas toute la vérité.

"J'ai suivi à cheval les mouvements des Bœrs dans toute cette région du Natal. Ce qu'ils ont fait à Colenso et à Spion Kop, ils peuvent le refaire cent fois entre Acton Homes et Ladysmith.

"Au point de vue topographique, la route choisie cette fois par Buller est plus favorable aux Bœrs que son premier plan de campagne. Il ne faut pas oublier que Buller a laissé à sa droite, en même temps que les Bœrs, la ligne de chemin de fer qui le rattache à sa base d'approvisionnements, à Durban; le circuit qu'il entend faire dans ce pays de montagnes, l'expose aux plus grands dangers.

"Il n'est personne dans le monde qui ait autant de facilités pour s'approvisionner que les Bœrs; on peut être sûr que, si Buller les a laissés à sa droite, il doit à l'heure qu'il est, les avoir en arrière de lui.

"Ladysmith est bâtie dans un trou; elle est entourée de positions inexpugnables. Si le cercle qui l'enserre s'ouvre pour laisser passer Buller, ce sera pour se refermer sur lui, et la situation dans le Natal sera la même, au point de vue stratégique, que celle faite par l'investissement du général White, le jour où ce dernier s'est replié en désordre sur cette ville, après avoir tenté, mais sans succès, de défendre les collines qui l'environnent.

"Tout cela, bien entendu, est pour le cas où la dépêche de Londres serait exacte. Il se peut toutefois, qu'elle ne le soit pas, et que Buller trouve sur son chemin un autre Spion Kop.

Les appréciations de M Eaton etaient forts justes car Samedi matin ou annoncait officiellement que Buller après s'êtres emparé de quelques positions après trois jour de combats sanglants avait été obligé de battre au retraite.

Tribune libre

MONSIEUR LE REDACTEUR.

Si vous voulez bien me donner l'hospitalité, je vous enverrai des correspondances au sujet de nos écoles au fur et à mesures que l'on m'en fournira l'occasion. Ces correspondances ne feront pas l'affaire du "Manitoba" et il interviendra certainement. Alors je veux avant de commencer mes "correspondances," démontrer aujourd'hui ce qu'est ce journal, afin que nos lecteurs et mes compatriotes de la province de Québec, le jugent selon sa valeur, et sachent pourquoi je ne m'amuserai pas à répondre à toutes les sornettes qu'il pourra débiter contre moi.

"Le Manitoba" appartenait autrefois, sinon en tout, du moins en partie à l'Archevêché de St. Boniface. Ce journal jouait alors un rôle important au point de vue de nos interêts religieux et nationaux c'est pourquoi il s'est introduit dans la province de Québec chez la masse de nos compatriotes et c'est pourquoi aussi la presse le citait à bon droit comme étant l'expression de la minorité catholique française de Manitoba.

Plus tard, les autorités religieuses du pays, ont cru devoir se départir des interêts qu'elles avaient dans "Le Manitoba" et ce journal est alors tombé entre les mains de politiciens qui l'ont exploité depuis, et qui actuellement, l'exploitent exclusivement pour leur intérêt personnel.

Ici, la transition n'a échappée à personne, ou à peu près. Le public sait à quoi s'en tenir au sujet de ce journal, il connait sa non valeur, et l'irresponsabilité des deux jouvenceaux qui ont la modeste prétention de vouloir conduire les canadiens français et qui s'arrogent le droit de parler en leur nom.

A preuve que dans notre province "Le Manitoba" est tombé dans une impuissance complète; c'est que, malgré ses lamentations et ses gémissements, malgré tout le venin que ses colonnes ont deversé sur nos écoles, malgré qu'il ait travaillé constamment et par tous les moyens les plus infames à inspirer à nos compatriotes tout le mépris et toute la haine possible contre les partisans de M. Greenway, malgré l'appui de certains collaborateurs avec lesquels j'aurai probablement l'occasion d'entrer en lice, enfin malgré ses appels au nom de la religion, de la nationalité et de la cause des écoles si chère à son cœur! le peuple catholique français lui a tourné le dos et s'est moqué de lui. Les trois comtés français de Manitoba, qui avant les élections étaient représentés par trois "Conservateurs," ont élu en dépit des pleurs, et des saintes colère du "Manitoba," trois "libéraux." Il en a été ainsi dans tous les comtes où l'influence française se fait sentir, elle a voté en union avec les trois comtés français.

Point n'est besoin d'autre preuve que dans notre province, la prose du "Manitoba," les injures personnelles qu'il fait pleuvoir sur tous ceux qui ne pensent pas comme lui, les opinions qu'il exprime sur les personnes et sur les choses, sont bien ineffensives, et n'affectent absolument en rien notre population.

Dans la province de Québec c'est différent. Ayant dû conserver le même nom, et la transition du "Manitoba" dans les mains de politiciens s'étant faite sans tambour ni trompette, elle a pu échapper à bien des lecteurs. De plus, et ce qui est très regrettable, une certaine parti de la presse de la province de Québec, pour des fins politiques, continue à présenter ce journal comme l'organe de la minorité française catholique Il est temps de rappeler à nos compatriotes de la province de Québec que le "Manitoba," n'est plus l'organe de l'Archevêché, ni l'organe d'aucun parti ou membre du clergé, ni l'organe de la minorité française, mais qu'il est simplement l'organe d'une coterie qui, depuis que nous sommes entrés dans la voie des concessions, a plus nui au règlement de la question des écoles que tous les fanatiques réunis.

Si la presse de la province de Québec veut-être de bonne foi, dans toutes les questions qui concernent nos écoles ou nos interêts nationaux, elle devra discontinuer de donner au "Manitoba" une importance qu'il n'a vraiment pas ici, et cesser de nous faire l'injure de publier que ce journal est notre organe.

Je puis assurer aux Conservateurs de la province de Québec que le "Manitoba" n'est pas même l'organe des conservateurs de bonne foi, du Manitoba.

Pour le prouver il suffit de rappeler ce qui eut lieu à l'occasion du choix d'un candidat conservateur pour le comté de St. Boniface.

"Le Manitoba," annonca à son de trompette que la "Convention Conservatrice" du Comté de St. Boniface avait choisi comme candidat. M. Jos Bernier redacteur du "Manitoba."

La presse anglaise conservatrice applaudit à ce choix et pendant des mois entiers annonça M. Bernier comme candidat dans St. Boniface.

Quand vint le temps des élections M. Lauzon le chef des conservateurs, celui qui avait victorieusement fait la lutte aux heures solennelles, dans les temps difficiles, répondit aux sollicitations des conservateurs qui l'avaient élu en 1897, qu'il se laissait porter candidat.

M. Lauzon est un homme de volonté et d'énergie, il entreprit de prouver aux conservateurs, que la convention organisée par la coterie Bernier-Larivière, etc.- n'était pas la convention du parti et que le candidat du "Manitoba" n'était pas le choix des conservateurs de St. Boniface. Qu'est-il arrivé?

Pour ne pas laisser couvrir de ridicule les gens de sa boutique, "Le Manitoba" laissa pavillon devant celui que choisissait le parti; M. Bernier se retira à sa courte honte après s'être fait ensenser par son p'tit frère dans son journal. Pour se donner de le contenance, il couvrit sa retraite du manteau du dévouement et de l'abnégation.

Ce que je viens d'avancer au sujet du "Manitoba" sont des faits indéniables sur lesquels je ne saurais revenir, quellesque soient les dénégations du "Manitoba."

Je n'écris pas sous l'empire du ressentiment ni de la vengence car je crois sincèrement que le "Manitoba ne m'a jamais fait le moindre mal Il m'a insultè, il est vrai, il a porté contre moi des accusations tout à fait fausses, comme je le demontrerais, mais je ne saurais m'irriter contre ce journal, lorsque ce même journal parle de M. Laurier comme d'un vulgaire polisson et d'un effronté menteur.

Parmi les gens intelligents les disciples ne sont pas plus que le maître.

T ROCHON,
Ex. Inspecteur des
Ecoles française,
de Manitoba.

CORRESPONDANCE

SAINT-ADOLPHE

9 fev.—Il y aura le 27 de ce mois, un concert suivi d'une comédie, donné au profit de notre église; tout promet d'être fort amusant. Les prix des places sont de 25c, siège réservés 35c, enfants au-dessous de 12 ans 10c. Prière de retenir d'avance les places réservées et d'en envoyer le montant à Mme. Coupez de St Adolphe, secrétaire-trésorière.

Ecole du village. Liste des élèves qui se sont distingués pendant le mois de janvier dernier.

Catéchisme.—1ère division, première, Julienne Delorme, 2e div. 1ère, Hélène Delorme, 3e div. 1ère Ernestine Lagassé.

Anglais.—1ère div. Julienne Delorme, 2e div. Hélène Delorme, 3e div. Philias Proteau, Lettres, J B. Lagassé, Epellation Edouard Delorme.

Histoiredu Canada.—Julienne Delorme.

Histoire Sainte.—Julienne Delorme.

Géographie.—Julienne Delorme.

Devoirs du Chretien —Julienne Delorme.

Deuxième Livre de Lecture.—M. L. Delorme.

Premier Livre de Lecture.—Hélène Delorme.

Exercices Orthographiques.—Julienne Delorme.

Grammaire Française.—Joséphine Lagassé.

Syllabaire.—1ère div. Vincent Delorme, 2e div. Jeanne Camyré, Epellation, Eugénie Coté, Lettres, Clara Delorme.

ECOLE STE CLAIRE.

Composition du mois de janvier.

Grammaire —premier, Etienne Coupez, deuxième R. A. Galarneau.

Lecture Française.—1er E. Coupez, 2e R. A Galarneau

Histoire Sainte.—M. L. Galarneau.

Lecture Anglaise.—E. Coupez.
Catéchisme.—E. Coupez.
Ecriture.—R. A. Galarneau.
Arithmétique.—E. Coupez.
Dictée Française.—E. Coupez.
Politesse.—M. L. Courchaine.
Application —Maria Courchaine.
Prêté.—Claire Coupez.
Propreté.—Maria Courchaine.
Calcul Mental.—E. Coupez.
Dictée Anglaise.—E. Coupez.
Eloquence.—E. Coupez.
Dessin.—R. A. Galarneau.
Devoirs.—R. A. Galarneau.

LORETTE

Notre paroisse est sous le poids d'une douloureuse tristesse; tout cet hiver, la mort promèna en nos familles ses ravages affreux: les enfants en bas âge furent ses premières victimes, celles qu'elle semblait choisir avec le plus de délices; mais plus tard elle en demanda d'autres. Il y a deux semaines c'était un jeune homme au printemps de la vie qui abandonnait plaisir et amis, disait adieu à ses parents désolés pour se choisir désormais une demeure plus paisible, le froid et ténébreux tombeau: tous ici ont déplore la mort de John McDougall, adolescent, mourant avant d'avoir vu son dix huitième printemps, beaucoup l'ont amèrement regrettée.

Nous croyons que c'était tout; mais voici que dimanche les cloches de nouveau lancent dans les airs leurs accents tristes et lugubres. Les glas! les glas hélas glacés et monotons retentissaient encore. Cette fois un homme à cheveux blancs venait de quitter cette terre de douleurs, l'on annonçait aux fidèles la mort de l'un de leurs plus zélés paroissiens Monsieur Simon Savoie: dimanche à 3½ heures du matin, entouré de parents et d'amis accourus à son chevet, il s'éloignait doucement dans la paix de son Dieu.

Le regretté defunt allait dans quelques jours atteindre sa soixantième année; il habitait notre paroisse depuis près de vingt ans: il en était donc l'un des plus anciens résidents, de même qu'il en était l'un de ses plus respectés et l'un de ses plus estimés. Il remplissait depuis un an la fonction de Président de notre association libérale locale.

La mort jette dans le deuil treize enfants, neuf fils et quatre filles restent pour pleurer un père chéri.

Nous offrons à ces amis désolés nos plus sincères condoléance; un père vous dit adieu ici bas, mais un protecteur nouveau intercède pour ces enfants là haut!

R. I. P.

Une inexactitude

Il convient de relever une inexactitude à laquelle a donné lieu cette semaine la personnalité de M. Lewis Gabriel dont le projet de conference pro-bœr a été la cause de plusieurs manifestations dans la rue à Winnipeg.

Contrairement à ce qui a été dit, M. Gabriel n'est ni français, ni belge, ni métis.

C'est bel et bien un Anglais, d'Angleterre, ce n'est non plus un catholique, mais un ancien ministre protestant.

Il n'est que juste de rendre à César, ce qui appartient à César.

PERDUE le 13 courant, un portefeuille contenant la somme de $165,00 de Winnipeg à St. Vital. Une récompense de $20,00 sera donné à toute personne qui le remettra à,

M. LOUIS ZASTE,
St. Norbert.

L'Echo de Manitoba

Jeudi, 15 Fevrier 1900.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à

M. D'HELLENCOURT, Rédacteur,

Boite 1309, Winnipeg, Man.

Qu'il soit qualifie!

Le successeur de M. Rochon comme inspecteur des écoles, n'est pas encore nommé officielment. On cite cependant plusieurs noms, mais après renseignements pris plusieurs auraient avec une unanimité, qui les honore, refusé la nomination qui leur avait été offerte.

On dit que MM. Paré, Baril, Théo Bertrand, persuadés de la né essité de posséder les qualifications professionnelles pour remplir un tel poste et ne jugeant pas qu'ils possèdassent les dites qualifications, ont poliment décliné l'offre.

Nous devons les louer sans restriction, de leur attitude, ils ont fait preuve de bons sens et de patriotisme.

Nous ne savons point encore qui sera l'élu, mais nous espérons qu'on ne commettra pas l'ignominie de nommer à cette place un homme étranger à l'enseignement.

Depuis deux ans, des efforts constants et heureux, sont parvenus à relever d'une manière notable, le niveau du corps enseignant.

Quantité des instituteurs qui professent cette année dans nos écoles possèdent leurs brevets, dont un certain nombre de première classe ; d'autres nombreux suivent actuellement les cours de l'Ecole Normale.

Il est permis d'espérer qu'avant deux ans toutes nos écoles seront pourvues d'instituteurs brevetés.

Plusieurs de ceux qui sont à la tête de nos meilleures écoles viennent d'Ontario, de Québec, ou de l'Acadie et possèdent une expérience pédagogique sérieuse.

Il serait inadmissible que l'on mît à la tête de ces instituteurs, un homme n'ayant aucune qualification pour enseigner.

La minorité catholique exige avant toute chose, que l'on ne compromette pas les intérets de l'éducation, en les confiant aux mains d'un homme incapable de la diriger et de la faire prospérer.

Pour remplir convenablement et efficacement le poste d'inspecteur d'école il ne suffit pas d'avoir fait des études, d'avoir passé par un college.

Il faut connaitre la pédagogie qui est une science particulière ; il faut de plus, avoir été instituteur soi-même, c'est-à-dire avoir mis en pratique les principes de l'enseignement.

Beaucoup de gens commettent cette étrange erreur de croire que tout homme muni d'une certaine instruction est capable de faire un instituteur ; c'est aussi ridicule que de prétendre qu'un homme parcequ'il est instruit est capable de faire un romancier un écrivain ou même un journaliste.

Comment un homme qui n'est pas bon pour faire un instituteur pourrait-il prétendre à remplir dignement la place d'inspecteur des Ecoles.

Nous pourrions citer mille exemples de jeune gens qui ont fait leurs cours complet au collège de St. Boniface et à qui cependant on a refusé de délivrer un certificat de troisième classe pour enseigner, sans examen préalable.

Et l'on a eu mille fois raison; car savoir et enseigner sont deux choses distinctes

Comment osera-t-on donner la place d'inspecteur d'ecoles à un homme n'ayant pour toute qualification que celle jugée insuffisante pour l'obtention d'un simples certificat de troisième classe.

L'intéret de l'éducation dans nos paroisses exige imperieusement qu'on mette à la place de M. Rochon un homme vraiment qualifié; nous n'entendons point retourner en arrière, perdre le bénefice des efforts faits depuis deux ans, et nous sommes persuadés que le corps enseignant tout entier considererait comme une injure personnelle de se voir diriger par un homme qui serait inférieur au point de vue pédagogique à ses subordonnés.

Si l'on n'en trouve pas dans la Province, qu'on aille en chercher dans la Province de Quebec ou ailleurs, il ne manque certes pas d'instituteurs distingués aptes à remplir ce rôle.

C'est ce qu'à fait le gouvernement précedent à l'égard de M. Rochon.

En tout cas nous espérons que le Département d'Education s'opposera avec fermeté à toute nomination qui ne remplirait pas les conditions professionnelles exigées.

D'ailleurs, il y a une impossibilté materielle absolue à ce qu'une nomination de ce genre, puisse avoir lieu, aujourd'hui que nous possédons une école normale ; de toute necessité le nouvel inspecteur d'écoles à qui incombera de droit la direction et l'enseignement dans cette école, doit au moins connaitre ce qu'il sera obligé d'enseigner.

Ou bien il lui faudrait alors abandonner la direction de cette école normale à un des inspecteurs anglais.

Cela servirait peut être admirablement les projets d'anglification forcée de M. H. J. Macdonald, mais il est douteux que notre archevêque, non plus que la minorité se déclarent satisfaits, et nous espérons que pour cette fois, le bon sens, l'intéret de la minorité, l'emporteront sur les intrigues louches des politiciens.

Etrange declaration.

Extrait du discours de M. Colin Campbell député de Morris, et ministre sans portefeuille du cabinet Macdonald, à Emerson samedi dernier.

"Je n'ai jamais dit que j'étais en faveur des écoles séparées.... Je dois rendre ce crédit aux colons canadiens français de ce comté qu'ils n'ont jamais exigé aucune promesse de moi."

Il est douteux que les canadiens français conservateurs aient lieu d'être bien fiers de cet aveu. Ce qui n'empêchera pas les farceurs du "Manitoba" de les féliciter sur leur attitude.

Quand c'est un candidat libéral qui se présente on ne sait quelles promesses exiger de lui, et on se refuse à les accepter; mais quand c'est un candidat bleu, sa couleur suffit, la minorité n'a qu'à s'incliner chapeau bas ; on ne se permettrait pas de lui demander aucune promesse.

Mais M. Colin Campbell fait un regrettable oubli, en prononçaut de telles paroles, car à St. Jean Baptiste dans une réunion publique, il a été mis au pied du mur par l'un des orateurs libéraux ; et il s'est refusé à répondre quoi que ce soit. Nous le lui rappelerons plus longuement.

Une Anerie

"M. Watson, ex-ministre dans le gouvernement Greenway, l'un des auteurs de la loi de 1890, vient d'être fait sénateur par le gouvernement fédéral. Comme M. Laurier semble aimer les oppresseurs de ses compatriotes du Manitoba."

C'est le "Manitoba" qui parle.

Or M. Watson a siégé à la chambre des Communes à Ottawa de 1882 à 1892 Il résigna son siège aux Communes le 26 mai 1892 pour entrer dans le cabinet Greenway.

Donc manifestement l'écrivain du "Manitoba" est, ou bien un âne qui ne connait même pas l'histoire contemporaine de sa province, ou bien c'est un calomniateur de parti pris.

Si vous voulez être sûrs de ne pas vous tromper, mettez qu'il est l'un et l'autre.

Ces bons bleus.

Un exemple bien amusant de la manière dont les organes conservateurs s'y prennent pour exciter le fanatisme.

Le "Mail & Empire" le grand organe conservateur, au lendemain de l'élection de Sherbrooke accusait M. Tarte d'avoir demandé aux électeurs français de voter contre l'anglo-Saxon McIntosh, et de se rallier à la candidature du canadien français LeBaron.

Or, M. LeBaron n'a de français que le nom, il ne parle pas un mot de français et il est protestant jusqu'à la moelle.

M. McIntosh au contraire parle couramment le français.

Il est donc bien avéré que le "Mail & Empire" a inventé là une histoire de toutes pièces, dans le seul but de soulever le fanatisme anglo-Saxon de quelques uns, contre l'hon. M. Tarte.

On peut juger par cet exemple de la valeur des accusations des journaux conservateurs.

Notes Editoriales

Nous signalons, pour l'instruction de nos lecteurs un nouvel accès de démence furieuse, dans le "Manitoba" de la semaine dernière.

Toute les inepties ordinaires, en pareil cas, sont lancées à la tête du rédacteur de "l'Echo"; preuve indéniable que les éphèbes du chiffon bleu ne savaient plus que répondre; le seul remède serait quelques grains d'ellébore. Il n'en pousse pas au Manitoba, par malheur.

L'organe du Syndicat "La Blague" est très fier, de ce que la "coterie" est devenu un "syndicat." Les expressions de "l'Echo" prouvent, dit-il, que nos adhérents ont fortement augmenté!

Ils ont l'enthousiasme facile, dans la boutique du coin du Pont; mais ils paraissent n'avoir qu'une connaissance fort restreinte de la valeur des mots; et tant qu'à se payer de mots, ils seraient encore plus gagnants, au point de vue numérique, à accepter "coterie" au lieu de "syndicat."

Si ce sont sur ces fils en quatre qu'ils batissent leur triomphe, ils pourront attendre longtemps.

Des deux jouvenceaux qui barbottent dans les colonnes du "Manitoba" l'un a encore ses dents de lait, l'autre n'a pas encore ses dents de sagesse; ce qui n'empêche pas ces deux ineffables jeunesses de traiter de gamins, tous ceux qui ont le malheur de leur déplaire.

Hier ils vagissaient contre Sir W. Laurier, aujourd'hui ils bavent contre le rédacteur de "l'Echo".

Pauvres marmots !

"A quelle heure les couche-t-on ?"

Quelques ephémerides.

Lorsque M. Laurier vint à Winnipeg il y a quelques années, on fut obligé de sortir à coups de pied, dans le dos, un jeune polisson qui s'était glissé sous un banc pour glapir à son aise.

Au cours des dernières élections, l'on se souvient du petit groupe d'énergumènes, qui insultèrent, M. Marcil à la réunion de St. Boniface

Celui qui jouait au polisson, ceux qui organisèrent ce dégoûtant scandale, sont encore ceux qui remuent l'ordure à pleine pelletée dans leur journal.

Nombre de nos concitoyens de St. Boniface se plaignent de ce qu'ils ne peuvent plus passer aux environs du coin du pont, sans être obligés de se boucher le nez.

La salubrité publique demande qu'on fasse disparaître au plutôt le dépotoir nauséabond qu'est devenu le "Manitoba."

La Politique

Voulez vous avoir une idée de la fameuse réaction conservatrice dont nous assourdissent les clameurs de la presse à Tupper ?

Sur 43 élections partielles qui ont eu lieu depuis l'arrivée au pouvoir du parti libéral, les conservateurs en ont remporte..3..! !

Autre note à épingler.

A Bagot le fameux M. Macdonald organisateur du parti conservateur, dans la province de Québec avait posé sa candidature à la mairie.

Il s'est fait battre honteusement.

Le débat en réponse à l'adresse du Trône, qui promettait de durer deux semaines, en raison des attaques auxquelles les conservateurs devaient se livrer au sujet de l'envoi des contingents a été terminée en deux jours.

Le soir du second jour, les deux leaders conservateurs Tupper et Foster n'ont même pas paru à la Chambre et la réponse au discours du Trône à été votée à l'unanimité

Qu'est devenue toute cette belle ardeur qui animait Sir Chs. Tupper, tanquis qu'il parcourait les plaines de l'ouest, annonçant à sons de trompes qu'il forcerait le gouvernement de voter son amendement à lui Tupper en vue de faire payer au Canada la solde et l'entretien des contingents pendant toute la durée de la guerre ?

Les conservateurs qui d'ailleurs étaient loin d'endosser à l'unanimité la conduite de leur chef, l'ont abandonné lorsqu'ils ont appris par la bouche du gouvernement que Chamberlain se refusait à une mesure de ce genre, voulant avec raison que toutes les colonies fassent sur le même pied.

Quelle veste, pour ce pauvre baronnet ! quelle douche d'eau froide.

Toute sa campagne finit en eau de boudin.

Il a tenté de se raccrocher à sa fameuse histoire d'assurances; mais il a reçu de Sir Richard Cartwright une rebuffade sans réplique.

L'opposition a dit Sir C. Cartwright, nous reproche de ne pas avoir assuré la vie de nos volontaires. Quand le Canada envoie ses fils sur le champ de bataille, il accepte une responsabilté qu'il n'entend pas nier. La responsabilté qu'il encourt envers ceux qui deviendront orphelins, envers les veuves des volontaires, il n'entend pas en charger une compagnie d'assurance. Les nôtres qui sont sur les champs de bataille n'ont pas besoin de craindre pour ceux qu'ils laisseront derrière eux Le pays en aura soin".

En termes non parlementaires cela pourrait se résumer par cette expression "vieux-larceur," à l'adresse de Sir Chs Tupper.

Sir Charles Tupper à cherché à jetter le doute sur la loyauté des Canadiens-français. Il a critiqué la phrase du discours du Trone disant que le Canada avait été unanime dans la manifestation de sa loyauté ; le gouvernement aurait du dire suivant lui; "une majorité considérable" et non pas unanimité.

Il est facile de voir la ruse du vieux renard et où il voulait en venir. Les Canadiens sauront s'en souvenir.

M. Bourassa, et Sir A. P. Caron ont tous les deux prononcé de fort beaux discours pour défendre les Canadiens - français contre les accusations de la clique à Wallace et à Tupper.

L'on a même fait courir le bruit que Sir A. P. Caron se ralliait au parti libéral.

La chose ne serait point extraordinaire, surtout lorsque Sir Caron voie la façon abominable dont ses amis conservateurs s'attaquent à la mémoire de Chapleau, sans égard pour le tombeau qui devrait le protéger contre de telles infamies. Décidement, de tous les côtés de ce pauvre parti conservateur, c'est partout la même tactique d'injure et de mensonge.

Quand un parti tombe en décomposition, rien d'étonnant à ce qu'il exhale des effluves peu odorantes.

Un politicien du même acabit, et bien digne de servir sous la bannière conservatrice, et cela arrivera probablement avant longtemps, c'est le fameux Joe Martin, qui achève sa réputation de politicien énergumène en Colombie Britannique. L'autre jour en pleine Chambre il a accusé le Ministre des finances M. Cotton d'avoir fait banqueroute aux Etats-Unis et d'en avoir été chassé.

L'on voit que Martin le Jaune a conservé intacte son ancienne performance.

COLONISATION

Nous sommes heureux de constater les efforts auxquels se livrent en ce moment dans la Province de Québec plusieurs personnes devouées aux interets de la Colonisation dans le Manitoba. La plus importante de toutes ces réunions a été celle de St. Justin. "Nous extrayons de la "Patrie." le compte rendu suivant.

"Sur l'invitation de M. le curé de St. Justin, plus de deux cents personnes se réunissaient mardi soir, pour entendre parler du Manitoba. Le Rev. Père Blais, le zélé et infatigable apôtre de la colonisation au Manitoba, appelé le premier à adresser la parole, dit le travail qu'i. a fait depuis le printemps dernier, taut au Canada qu'aux Etats-Unis. Il donne surtout, des détails fort intéressants sur la "montée" de 180 colons faite le printemps dernier. Il profite de la circonstance pour donner des conseils tout à fait pratiques à ceux qui ont à voyager surtout avec des familles. Il rend hommage aux efforts des officiers du Pacifique, particulièrement à MM. Usher et Armstrong, de Montréal et McCreary et Whyte, de Winnipeg, pour donner à ses colons, tout le confort possible, tant sur la route qu'à l'arrivée à Winnipeg.

M. l'abbé Gérin se contente de raconter brièvement l histoire de M. Cormier établi au Manitoba depuis sept ans.

Après avoir servi l'église pendant deux ans comme zouave pontifical, il s'appliqua à cultiver la terre paternelle, mettant à ce travail tout son courage, et toute son intelligence. Ses succès furent considerables, et on le cita bientôt comme le modèle des cultivateurs.

"Puis M. l'abbé Gérin fait un rapprochement saisissant, entre nos compatriotes vivant dans les centres manufacturiers des Etats-Unis, et ceux qu'il a visités dans les plaines du Manitoba. "J'invite, dit-il tous ceux qui sont portés à condamner le travail que je fais pour favoriser la colonisation du Manitoba par les nôtres à visiter comme je l'ai fait nos Canadiens des manufactures américaines et les Canadiens. Ils comprendront alors comment tout en étant de la province de Quebec on peut, sans manquer de patriotisme, travailler, à diriger vers l'Ouest canadien nos familles qui sont dans l'obligation de se déplacer."

M Cormier se lève salué par les applaudissements de l'assemblée. Prenant le ton de la causer e, il interesse vivement son auditoire pendant au-delà d'une heure.

M. Moïse Cormier a également donné une conférence à Nicolet et invité nos compatriotes a se rendre au Manitoba plutôt que d'aller aux Etats-Unis.

Enfin M. L'abbé Z. Gaire curé de grande Clairière a fait paraitre une lettre intéressante adressée aux directions de la Société de Colonisation, donnant des renseignements sur Gde Clairière:

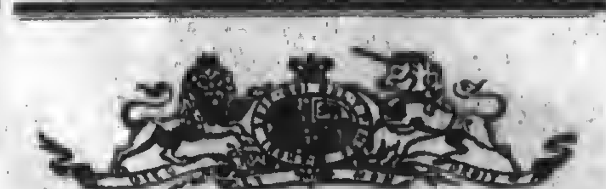
"La population catholique de Grande Clairière écrit-il, est forte d'environ 500 âmes; la population protestante de 50. Un tiers de la population catholique est belge, un tiers français et un tiers canadiens-français et métis-français.

Nous possédons un couvent, avec école libre, dirigé par quatre Religieuses, et une école publique. Nous avons trois bureaux de poste, l'un à Grande Clairière, un autre à Deleau et le troisième à Gindlay. Nous achetons nos marchandises à quatre magasins; notre moulin à farine se trouve à Hartney, situé à 15 kilomètres du centre paroissial Nous n'avons plus ici de bons "homesteads" (lots de 65 hectares), mais nos colonies de St. Maurice, St. Michel, et surtout de St. Raphaël et l'Alma en possèdent des quantités."

Enfin M. l'abbé Poulin missionnaire au Manitoba a donné a la "Patrie" une interessante entrevue sur les colonies de St. Maurice et de St Raphael. En voici le principale passage.

"Les colonies de St. Maurice de St. Raphaël, situées au commencement de l'Assiniboia, sont de dates bien récentes, mais dont les resultats surprenants sont bien propres à encourager ceux qui voudront aller y tenter fortune. Il n'y a que huit ans, ce n'était que l'immensité du désert la solitude de la prairie, mais aujourd'hui nous voyons là de nombreux fermiers très à l'aise qui y sont arrivés pour la plupart presque sans ressources. Citons-en seulement deux exemples qui peuvent être appliqués à tous ceux qui ont voulu travailler et économiser."

On ne saurait trop féliciter, l'activité de ces hommes de bonne volonté qui se sont devoués à l'œuvre nationale de la colonisation au Manitoba et nous espérons que leurs efforts porteront leurs fruits cet été.



DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour les appareils de chauffage, du Palais de Justice à Medicine Hat, Assa., Ouest" seront reçues à ce bureau jusqu'au mercredi 28 courant, pour la fourniture et la mise en place d'un appareil de chauffage, pour le Palais de justice a Medecine Hat Assa., Ouest, suivant les plans et conditions dont on peut prendre connaissance au Departement des Travaux publiques à Ottawa, au bureau du Commis des Travaux au Palais de Justice, Medicine Hat, Assa., Ouest, et au bureau de D. Smith, Commis des Travaux, Winnipeg.

Les soumissions ne seront prise en consideration que si elles sont faites sur les formules imprimées qui seront fournies, et signées par les soumissionnaires eux-mêmes.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un cheque accepté par une banque incorporée, pour une somme égale à dix pour cent de son montant et fait à l'ordre de l'Honorable Ministre des travaux Publiques. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire dont l'offre aura été acceptée, refusé de siguer le contrat, ou s'il ne l'exécute pas intégralement.

Si la soumission n'est pas adoptée le cheque sera remis.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par Ordre,
JOS R. ROY.
Secrétaire Suppléant.

Ministère des Travaux Publiques
OTTAWA, 2 Fevrier 1900.



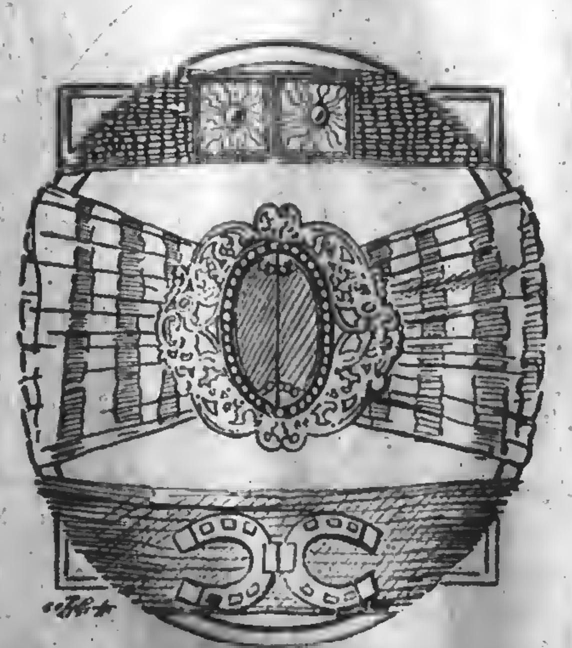
Manitoba S. Eastern Ry.

HORAIRE—A partir du 16 Janvier 1900.



Mardi Vendredi.	Lundi Mer Jeudi Sam	STATION.	Tous les Jours.	Mardi. Mercredi.
	8 30	St. Boniface J.	17 15	25
	9 00	Lorette	16 25	22 23
	9 20	Dufresne	16 00	22 00
	10 00	St. Anne	15 50	21 40
	10 20	Steinback	15 25	21 20
	10 40	LaBrpqnerie	14 55	20 55
	11 45	Marchand	14 00	20 20
11 50		Sandilands		19 30
12 20		Woodbridge		19 00
13 10		Summit		18 15
13 50		Vassar		17 35
14 40		Sprague		16 45
15		Track End		16 30

Depart tous les jour. Winnipeg. Arrivé.
8 00 17 40 23 30



Avis de Dem·nde de Divorce.

Avis est par les présentes donné que Catherine Cécilia Lyons. du village de Treherne, dans la province de Manitoba, femme mariée, fera application au Parlement du Canada, à la session prochaine, pour obtenir un bill de divorce d'avec son son mari, John P. Lyons, de la ville de Winnipeg, dans la province de Manitoba, bartender, pour adultère et désertion.

Daté en la ville de Winnipeg dans la province de Manitoba, le 12e jour d'Août A. D. 1899.

THOMAS L. METCALF.

Solliciteur pour la Demanderesse

H. B. McGIVERIN,

Agent à Ottawa pour le Solliciteur de la Demanderesse.

AVIS

Avis est donné par les présentes que la Compagnie "Canadian Mutual Loan & Investment" fera application au Parlement du Canada à sa prochaine session pour une Loi incorporant les actionaires de la Compagnie, en une Compagnie nouvelle de Prêt au Canada avec pouvoir d'acquérir l'actif et d'assumer le passif de la présente Compagnie et d'agir en qualité de Compagnie de Prêt au Canada, avec tels pouvoirs en conséquence, ainsi qu'il peut-être expédient.

MACDONELL, MCMASTER & GREARY.
51 Yonge Street.
Toronto.
Avoué pour le réqurant.

Daté a Toronto ce 6ième jour de Janvier 1900.

50-9i.

Le Canada et l'Angleterre.

Les Services que le Canada a rendus appréciés à leur juste valeur.

Un homme d'affaires éminent de Brockville a tout un tribut d'éloges à l'adresse d'une institution canadienne pour tout le bien qu'elle opère en Angleterre.

(Du "Brockville Recorder.)

Un des hommes d'affaires de Brockville qui réussissent le mieux est M. Thomas Nappy. l'épicier bien connu de la rue Perth M Nappy est Anglais de naissance et le succés qu'il a obtenu dans les affaires, ici, lui a permis, il y a quelques années, de faire un voyage de plaisir à sa mère-patrie. Au cours d'une conversation entretenue par hasard avec quelques amis de la Banque de Montreal, dernièrement, il arriva que les Pilules Roses du Dr. Williams furent mentionnées, et M. Nappy disait que, si c'était vrai que les pilules opéraient plusieurs guérisons aussi merveilleuses que celle qui était venue à sa connaissance, il n'était pas surpris de ce qu'elles faisaient si souvent un sujet de conversation. Comme un reporter du "Recorder' lui demandait plus tard d'en faire le recit, M. Nappy acquiesça aussitôt à cette demande et nous le donnons pratiquement en nous servant de ses propres paroles: "Ne soyez pas étonné si je vous dis que la guérison n'a pas eu lieu dans ce pays," dit M. Nappy. Comme question de fait, il y en a eu en Angleterre, et c'est ce que j'ai eu l'occasion de remarquer au cours de deux visites que je fis dans ce pays. Pendant l'été de 1898, je me rendis à mon ancienne demeure, en Angleterre, et pendant que j'étais là. j'allai visiter William Ledger, un de mes parents, demeurant au No. 45 rue Fitxwilliam, Doncaster. Dans la famille de Ledger se trouvait une petite fille, Lilly, âgee d'environ six ans, qui avait perdu tout espoir au sujet de ce que les médecins appelaient la danse de St. Guy, mais qui, réellement, paraissait dépasser les bornes de la paralysie. Cette enfant avait l'air des plus misérables; son cas était plus désespéré que celui d'un nouveau né. Il lui était impossible de rémuer un seul membre, et si elle avait la tête tournée d'un côté ou de l'autre, elle restait dans cette position jusqu'à ce qu'on vint la lui faire changer. Il fallait faire manger et surveiller la pauvre fille comme un petit enfant, et comme les médecins n'avaient pu rien faire pour la soulager, on ne pensait pas pouvoir la guérir. Franchement, je dis à la grand mère de l'enfant que sa mort prématurée serait un soulagement, non seulement pour l'enfant, mais pour ses parents. Tel était l'état de l'enfant quand je partis pour le Canada. Dans l'été de 1899, je fis un nouveau voyage de plaisir en Angleterre, et à mon grand étonnement, lorsque j'allai faire une visite à mon ami Ledger, je trouvai Lilly aussi fraiche et aussi bien portante qu'un enfant en santé, sans qu'on vit quelque vestige de la maladie désespéreé qu'elle avait eue l'année précédente. Je dis à ses parents que je ne me serais jamais attendu à la voir en aussi bonne santé et lui demandai ce qui avait bien pu la guérir. "Les Pilules Roses du Dr. Williams,' dit le père. Il dit en plus qu'un soir qu'il revenait de son ouvrage, il trouva à la maison un petit livre décrivant les pilules, laissé durant le jour, et qu'après l'avoir lu, il se décida à s'en servir dans le cas de Lilly. Après souper, il acheta quelques pilules qu'il donna le soir à l'enfant. Quelques jours après, ils s'aperçurent qu'elle lui faisaient du bien, et, en mois de deux mois, il n'y avait pas d'enfant dans le voisinage plus frais, plus en santé, plus souple J'ai entendu beaucoup parler de ce que les Pilules Roses du Dr. Williams ont fait dans ce pays, mais ce cas, qui est venu à ma propre connaissance, approche tout ce qu'on peut supposer en fait de miracle de nos jours, et explique la raison pour laquelle on parle tant, dans tout l'univers, des Pilules Roses du Dr. Williams.

Les Pilules Roses du Dr. Williams agissent aussi bien chez les enfants que chez les adultes et les jeunes enfants à l'apparence chétive profitent et engraissent en peu de temps en suivant ce traitement, qui n'a pas d'égal pour reconstituer le sang et donner une nouvelle force au cerveau, au corps et aux nerfs. En vente chez tous les marchands, ou envoyées, frais de poste payés, pour 50c, la boite ou six boites pour $2.50, en s'adressant a The Dr. Williams Medicine Co., Brockville, Ont. N'écoutez pas ceux qui vous disent d'essayer d'autre chose qu'on dit 'tout aussi bon."

Q. H. Z.

Terres a vendre

De 160 âcres à Ste. Anne des Chênes Manitoba 80 âcres prêt a ensomeneer et la balanee en foin. Pour plus amples information s'adresser à P. CURTAZ, Ste. Anue des Chênes.

Occasion Superbe

MR. McCREA de St. Malo offre en vente

UN HOTEL

Avec mobilier, etc maison de premier ordre.

UNE FERME

De 160 acres, dont 80 prets à être ensemencés, avec les instruments aratoires, et 3 bons chevaux de travail.

S'adresser à

M. L. McCREA,

St. Malo, Manitoba.

Revue Commerciale

MARCHÉ LOCAL.

Blé.—On paie à Winnipeg de 58 c. à 62 c. pour le No. 1 dur

Farine.—Légère baisse. Patente, $1.95; Strong Baker, $1.60; XXXX. 1.10c.

Issues de Meuneries.—Son, $12; gru, $15 la tonne.

Moulée.—D'avoine, $18, à $20; d'orge et avoine, $15 à 17; blé mêlé, $12 à $15.

Avoine.—Dans la Province le prix est de 27 c., et de 35 c. à Winnipeg pour bonne qualité.

Orge — 30c. à 35 c. pour qualité ordinaire, et 70 c. pour orge de brasseur.

Graine de Lin.—Rare; prix nominal de 1.00

Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.

Beurre.—De crêmerie, de 25 c. à 30c.; de laiterie, par livre, 18c. à 20 c. Les sceaux de bonne qualité se vendent 20c.

Fromage.—11 c à 12 c.

Oeufs.—15 c. à 18 c. la douzaine.

Volailles.—Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c, la lb.; pour bonne qualité; dindes, 14c.; oies, 10c.; canards, 10 cents.

Gibier.—Lièvres, 8 c. chaque; pigeons, 20 c. la paire.

Légumes.—Pommes de terre, 35c.; séleri, 40 c. à 50c la douzaine; choux, 3c. la lb; oignons, 5 c. à 5 c. la lb.

Seneca Root,—En grande demande; 50 c.

Laine.—Nominal, 8 c. à 8½ c. la livre.

Peaux.—Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c de moins par livre; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c; de cheval, 60 c; a $1 pièce.

Foin.—Pressé, de $5 à $6; en charges, de $4 à $5.

Viandes de Boucherie.—Mouton, 12c. agneau, $4.50 à 5.50 pièce; veau, 8c à 10c; beuf, 6½c à 7½c; porc. 7¾ à 8c.

Winnipeg..

Fournissant la Noblesse de la Grande-Bretagne de Savon...

M. H. A. WISE du "Winnipeg Drug Hall" a reçu une commande considerable de

SAVON DE TOILETTE
D'HOWARD
POUR L'EAU DURE

La Commande provient directement de l'un des nobles anglais.

Telephonez au No. 268 et nous vous enverrons immediatement une boîte pour 25.

WINNIPEG DRUG HALL

NOUS AVONS

Du delicieux
TABAC CANADIEN
en feuilles

AU PRIX DE 25c LA LIVRE

Nous apportons un soin particulier aux commandes envoyées par la poste.

Magasin "Club Cigar"

En face l'hôtel Brunswick.
Boîte postale 816.

L'ASSOCIATION

LIBERALE FRANCAISE

DE

MANITOBA.

ADRESSE DU BUREAU

DE L'ADMINISTRATION :

367 Rue Principale

WINNIPEG.

OFFICIERS DE L'ASSOCIATION

POUR 1898-1899.

M. WM. LAGIMODIERE, PRESIDENT.
M. S. A. D. BERTRAND, 1E VICE-PRESIDENT.
M. ED. GUILBAULT, 2E VICE-PRESIDENT.
M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.
M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.

OFFICIERS ET MEMBRES DU

BUREAU D'ADMINISTRATION

POUR 1898-1899.

M. S. A. D. BERTRAND, PRESIDENT.
M. WM. LAGIMODIERE, VICE-PRESIDENT.
M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.
M. C. HENRI ROYAL, ASSISTANT-SECRETAIRE.
M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.
M. A. F. MARTIN, M. JOSEPH RIEL, M. L. J. COLLIN, M. E. GUILBAULT, MEMBRES

Le président de chaque association locale est membre du bureau d'administration.

Les assemblées du bureau d'administration ont lieu les 1e et 3e mardi de chaque mois.

J. KERR & Co.

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES ET EMBAUMEURS

Henderson Block,

140 Princess St., Market Square

WINNIPEG.

CARTES PROFESSIONNELLES.

EDOUARD JOBIN, Marchand de Bois, d'Instruments d'Agriculture. —Agent pour la vente de terrains aux environs. de St.-Claude, à proximité des Stations.—Paiements faciles, bas prix.
SAINT-CLAUDE, Man.

J. T. HUGGARD, AVOCAT, Solliciteur, Notaire, 435. rue Main, Winnipeg. Téléphone 335.

C. HENRI ROYAL, AVOCAT. &c., 367 rue Principale, Winnipeg.—Audessus du magasin Richard.

A. J. H. DUBUC, AVOCAT, Solliciteur, Notaire.—Chambre 313, McIntyre Block, Winnipeg. Téléphone 334.

M. C. CLARKE, L. D. S., —DENTISTE, 532, rue Main, Winnipeg, au-dessus du magasin de M. Geo. Craig.

L. VERHŒVEN, GÉRANT de la "Sun Savings and Loan Co.," d'Ontario.—Argent à prêter sur propriétés foncières. Block McIntyre, rue Main.

JOSEPH LECOMTE, NOTAIRE.—Argent à Prêter. Terres à vendre dans toutes les paroisses du Manitoba. —366 rue Main.

GRAY & SMITH, ARTISTES PHOTOGRAPHES

Ouvrage non égalé dans toute la ville.
Prix corrects.
Avez-vous vu notre dernière nouveauté !
Photo-Médaillons, et Photo-Bijouterie.
Atelier, 574½,, rue Main, Winnipeg.
Au-dessus du "Cheapside."

POUR LES NOCES,

LE CÉREMONIES,

LES PROMENADES,

Demandez

La Nouvelle Voiture

A ROUES CAOUTCHOUTEES

de DENIS DAOUST.

—o—

M. D'aoust vient d'acheter les Etables ,, Manitoba Livery," au no 262 rue Garry. Ouvertes jour et nuit. Location de voitures. Téléphone 141.

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE—En activité depuis le 5 Decembre 1899.

Allant au nord. Allant au sud.

Mardi.	Mercredi. Vendredi.	Lundi Mer Vendredi.	Stations.	Mardi Jeu Samedi.	Mercredi. Vendredi.	Samedi.
		17 45	Gladstone	12 45		
		17 20	Ogilvie	13 10		
		16 50	Plumas	13 40		
		16 05	Glenella	14 20		
		15 40	Glencairn	15 00		
		15 00	McCreary	15 40		
		14 30	Laurier	16 15		
		13 55	Makinak	16 45		
		13 20	Ochre Riv.	17 20		
12 00	12 10	12 40	Dauphin	18 00	6 45	18 30
11 25	11 35		Valley Riv		7 20	19 05
11 00	11 10		Sifton		7 45	19 30
10 50	11 00		Sifton jct.		7 55	19 40
	10 35		Fork Riv.		8 20	
	10 10		Gruber		8 50	
	10 00		Winnipego		9 00	
10 15			Ethelbert			20 20
9 40			Garland			20 55
9 00			Pine River			21 35
8 30			Sclater			22 05
8 00			Cowan			22 40
6 55			Minitonas			23 50
6 15			Swan Riv.			24 30

D. B. Hanna,
Superintendant
WINNIPEG.

ENTREPOT DE BOIS

A. W. REIMER, gros et detail.

Faites votre commande à A. W. Reimer, 326 et 328 Avenue Elgin. Teleph. 1069.
LES PLUS BAS PRIX, LE MEILLEUR BOIS.
Ordres promptement éxécutés.

CANADIAN

Pacific Railway co.

Billets d'excursions

pour les stations d'hiver.

Côtes du Pacifique

La Californie

Le Japon

et les Iles Hawai.

les Bermubes,

les Antilles.

Les trains les plus rapides les meilleurs a l'Est et a l'Ouest.

Le seul service direct au Kootenay.

Wagons Touristes pour

Montreal,
Toronto,
Vancouver,
ET
San Francisco.

C. E. MCPHERSON,
Gérant du Trafic.
WINNIPEG, MAN.

CE QUE VOUS VOULEZ

.....C'EST LA QUALITE

donc, si votre montre a besoin de réparations, il est de votre intérêt de nous l'envoyer ou l'apporter.

Souvenez-vous que nous n'employons que des ouvriers de premier ordre, et qu'ils sont toujours sous notre contrôle.

Andrew Ko

Horloger et bijoutier,
rue Main, McIntyre Block

Cutters et Sleighs

Pour les enfants, sont maintenant à l'ordre du jours. Notre stock de ces marchandises arrive au moment le plus opportun. Venez en munir votre bébé avant qu'ils soient tous partis. Sleighs de $1.75 et au dessus. Cutters de $4.50, à $15.

Courrier pour Sleighs faisant à n'importe quel Sleigh. Telephone No. 445.

Scott Furniture Company

276 RUE MAIN.

Les plus grands commerçants de l'ouest Canadien

45-3m.

VENEZ VOIR LE

Piano Nordheimer,

ALBERT EVANS.

Pianos accordés, 300 RUE MAIN

4-11-98

Nouvelle Invention.

Nous donnons plus bas une liste de brevéts récemment accordés par les gouvernements canadien et américain, par l'entremise de M. M. Marion & Marion, Soliciteurs de brevets et experts, édifice de la New York Life.

CANADA.

65,922—M. H. Beauchamp & Laurendeau, Montreal, P. Q., Collier perfectionne pour chevaux.

65,941—James H. Greenwood, Boissevain, Man—Frein automatique.

65,942—James H. Greenwood, Boissevain, Man.—Prein mécanique.

65,981—James H. Greenwood, Boissevain. Man.—Attelage de chars.

66,003—Alexander Ross, Montreal, P. Q.—Appareil pour aérer les chars.

65,990—M. M. Rundle and Mason, Portage la Prairie, Man. —Machine pour couper les liens des ballots.

64,915—James Matthews, Acton West, Ont.—Support pour renes.

Naissance.

En cette ville, le 6 courant la femme de M. J. H. Dumouchel, un fils.



DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour l'Ecluse et la chaussée des Rapides de St. André, Rivière Rouge, Man." seront reçues à ce bureau jusqu à jeudi le Ie février 1905, pour la construction d'une écluse et d'une chaussée en béton aux Rapides de St. Andre, Rivière Rouge. Province de Manitoba.

Les plans et devis pourront être vus à ce ministére, aux bureaux de M. Zéph, Malhiot, ingénisur résident à Winnipeg; de M. H. A. Gray, ingénieur résident, édifice de la "Confederation Life," Toronto; de M. C. Desjardins, commis des Travaux Publics, bureau de poste, Montréal; et de M. Ph. Béland, commis des travaux, bureau de poste, Quebec. Les formules de soumissions pourront être aussi obtenues aux bureaux précités.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui seront fournies, et être signées par les soumissionnaires eux mêmes; aucune autre ne sera prise en considération.

L'entrepreneur devra se conformer aux règlements qui seront passés par le Gouverneur Général en Conseil, concernant l'accommodement, le traitement médical et la protection sanitaire pour les travaillants employés sur l'ouvrage.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée, pour une somme égale à dix pour cent de son montant (10 p c) et fait à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire dont l'offre aura été acceptée refuse de signer le contrat, ou s'il ne l'exécute pas intégralement.

Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis,

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
JOS. R. ROY,
Secrétaire Suppléant.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 18 Janvier, 1900.

1900

Sera une année populaire a la Cuisine des bonbons du Klondyke.

Leur assortiment est toujours frais et le meilleur.

T. JULIUS,

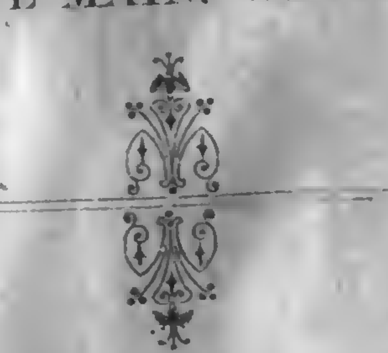
568 Rue Main . . . . Winnipeg

GRATUITS POUR HOMMES

Tout homme qui écrira au "State Medical Institute" No 721: Elektron Building, Fort Wayne, Ind., obtiendra gratuitement un paquet du plus remarquable de Remèdes Home remède qui a guéri des milliers d'hommes souffrant depuis des années des effets de la faiblesse sexuelles, resultat des excès de jeunesse, perte prematurée de force ou de mémoire, faiblesse de l'épine dorsale, varicocéle et étiolement des organes. Envoyé sous enveloppe fermée. Ecrivez de suite.

The Manitoba Clothing Co., Ltd.

550 RUE MAIN, WINNIPEG.



Nous serions très heureux de voir les habitants de Saint-Boniface et des campagnes environnantes, venir examiner notre magasin; il n'y a pas de doute que nos marchandises donneraient satisfaction aux plus difficiles, comme prix et comme qualité. Notre assortiment est le plus complet de la province; nous avons des habillements et des pardessus pour les plus grands comme pour les plus petits.

Voici dix-huit ans que nous sommes à Winnipeg et la réputation de notre magasin est bien établie.

Venez nous voir.

THE MANITOBA CLOTHING Co., limited.
550 rue Main.

AYEZ TOUJOURS PRESENT A L'ESPRIT

QUE

SI VOUS VOULEZ BATIR

LA MOINDRE CONSTRUCTION

IL EST DE VOTRE PLUS GRAND INTERET

D'ECRIRE A

DICK,
BANNING,
& Company,

POUR CONNAITRE

Les prix de leurs bois

WINNIPEG

LA MAISON

COLLIN & FILS

DE

ST. BONIFACE,

vous offre

une occasion exceptionnelle

pour monter votre maison

---- EN ARGENTERIE ----

AVIS AUX MENAGERES.

Pour tout achat que vous faites chez nous, vous recevez un coupon représentant 10 pour cent d'escompte; avec ces coupons vous avez droit de choisir parmi tout un lot magnifique d'argenterie.

ASSORTIMENT COMPLET

d'Epiceries fines et d'Epiceries usuelles

——— GRAIN, FARINE, SON, GRU. ———

Nous achetons tous les produits de la ferme au plus haut prix du marché, en argent.

N'oubliez pas l'endroit.

Avenue Provencher, St Boniface.
COLLIN & FILS.

AVIS

Donnez votre commande pour Vins, et Cigares.

Nous donnons des timbres de commerce

CHEZ

RICHARD & CO., MARCHANDS DE VIN,
365, rue Main, Wnnipeg.

Nous donnons des timbres de commerce.
Nous donnons des timbres de commerce.

Chocolats, Bonbons, Guimauve

de GUNTHER

Les gourmets, fins, appreciateurs de a quahte, s'apercevront que ces bonoons sont supérieurs en qualité et en goût à tous ceux qui ont été vendus jusqu à ce jour.

CREME FOUETTÉE.

J. WATSON.

207 Ave du Portage. Tel. 519

41-3 m.

Venez vous faire habiller par nous

Vetements ou pardessus vous iront à merveille. Vous y gagnerez $1 ou $2 en valeur, et autant en confort de plus que partout ailleurs. A quoi est bon, une pantalon qui forme poche aux genoux, ou un paletot qui baille des poches comme si chacune d'elles etait remplie de briques. Nous faisons la bonne sorte d'habits la seule confortable et à des prix economiques.

McNEIL et MEYERS

Tailleurs a la Mode

PORTAGE AVE., WINNIPEG.

En face l'hotel du Queen's.

L'ETE EST FINI

Le splendide automne l'a remplacé. Le long et vigoureux hiver de notre contrée, le suivra.

C'est la saison où l'on reste à la maison. Nous devons donc apporter tous nos soins à rendre notre intérieur, gai, aimable, plaisant et confortable.

L'homme sérieux est celui qui réfléchit; trois fois sérieux est celui qui songe à sa famille.

Les épais tapis, les rideaux, les meubles, concourent à rendre l'appartement confortable, mais ils ne suffisent point. Il y a aussi les murs! Laissez-les nus, tristes et misérables: vos riches tapis, vos rideaux, vos meubles seront impuissants à rendre agréable votre intérieur; vos richesses ne feront que faire ressortir le dénuement des murailles Il vaut mieux pour un homme de porter un habillement complet de tweed, que d'avoir pour tout costume un pantalon et un gilet de riche étoffe.

Les murs sont comme la veste de l'homme.

C. B. SCANTLEBURRY,

496, Rue Main

Près du magasin de Tapis de Banfield.

AVANTAGES SANS PRECEDENT

AU MAGASIN DE QUINCAILLERIE DE

Guilbault & Cote,

ST.-BONIFACE.

FERRONNERIE,
FEBLANTERIE.
POELES, GRANITE,
BLANC-EMAILLE,
PAPIER A BATISSE, &c., &c.

Appareils et Fournitures pour

FROMAGERIES ET BEURRERIES

Guilbault et Cote,

.... ST-BONIFACE, MAN.

NOUVELLES LOCALES.

Sortie du club de Raquette ce soir.

Ies auditeurs ont fini l,audition des livres de la ville de St. Boniface.

M. Henri Collin doit partir la semaine prochaine pour aller finir ses études à Ottawa.

M. le Docteur J. H. O. Lambert a été nommé Officier de Santé de la ville de St. Boniface pour l'anné courante.

Les employés du bureau des postes à Winnipeg ont été notifié que leur salaire avait été augmenté de 10 pour cent.

M. et Mme F. Genthon de St. Boniface ont eu la triste épreuve de perdre leur fille Monique âgée de 20 ans, décédée lundi dernier

M. le Conseiller Lavoie à donné avis de motion à la dernière séance du Conseil de ville de St. Boniface qu'il introduira un règlement concernant la construction d'un pont libre entre St. Boniface et Winnipeg.

La France en Chine.

Mgr. Favier evêque de Pantacomie arrivé recemment à Paris a donné à un journaliste d'intéressants details sur l'œuvre de l'Eglise catholique en Chine.

Mgr. Favier, prêtre de la congrégation de la mission dite des lazaristes, évêque de Pentacomie vicaire apostolique de Pékin et de Tohi-Li nord, est venu en Europe pour obtenir deux nominations: un coadjuteur, un vicaire apostolique pour le Tchi-Li oriental, Rome a accordé.

Mgr. Favier parle d'abord des chemins de fer en Chine.

Car nous avons des chemins de fer en Chine, poursuit, l'évêque, toujours souriant, et des chemins de fer français, et nous y avons aussi des écoles française dans la Chine du Nord dont je veux vous entretenir.

En un mot, "ça va bien."

Savez vous qu'à Lou-Kou-Kiao, la station de Pékin sur la ligne franco-belgo Pékin-Han-Kéou, vit toute une petite colonie de quarante-sept Français et Françaises? Il y a là dix-huit maisons, sur lesquelles flotte, dans nos jours de fête, le drapeau tricolore. Il n'y a pas bien longtemps, d'ailleurs, qu'il en est ainsi. La ligne, de Bou-Kan-Kiao à Pao-Ting fou (écrivez "fou;" "fu" est l'orthographe anglaise, ce n'est pas la nôtre), soit 170 kilomètres a été construite par des Anglais et des Américains; nous avons remboursé ces premiers propriétaires et la ligne, depuis le 1er octobre dernier, est à nous.

Puis Mgr. Favier aborde la question??? par les lazaristes, et fait voir comment la necessité pour les employés chinois sur les lignes francaises de parler le français à donne un élan nouveau à ces etablissements aujourd'hui fort prospérés, et que le gouvernement français subventionne largement.

Et ce succés ajoute le digne prélat, nous a fait concevoir, à M. S. Pichon, notre dévoué ministre à Pékin, et à moi-même, un beau programme, qui ne sera peut-être qu'un beau rêve; faire avancer dans le même temps que le rail, notre enseignement; faire suivre nos ingénieurs par nos maîtres. Nous avons attaque d'abord la ligne par ses deux têtes: Pekin, Han-Kéou. A Han-Keou, le college français, fondé il y a trente ans, compte cinq fières maristes et une cinquantaine d'élèves. A Pao-Ting fou, le "terminus" actnel, nous avons déjà acheté le local, et nous cherchons à nous établir à Cheng-Ting fou (à 140 kilométres de Pao-Ting), où le chemin de fer arrivera dans deux mois. Et au fur et à mesure que celui-ci s'avancera, eh bien nos maîtres français s'avanceront eux aussi, à la grâce de Dieu!

Notre enseignement est patriotique. exclusivement. Nous voulons faire aimer la France, et nous y parvenons. Voici encore une anecdote: quelques jours avant mon départ de Pékin, ma voiture croise un groupe de jeunes élégants chinois, tous paiens d'ailleurs. Parmi eux se trouvait un ancien élève de la mission. Dès qu'il me voit, il quitte ses amis, accourt et me serre tendrement les mains: "Bonjour, monseigneur! s'écrie-t-il, "en français," comment vous portez-vous?" Et de me demander mille détails sur ses anciens maitres. Croyez-moi, la France a son profit dans ces affectueuses relations.

Et pour finir après avoir parlé de l'avenir reservé à la Chine. Mgr. Favier prenant congé de son interlocuteur lui dit:

Et notre cher pays, dit-il aura dans cet avenir sa glorieuse part. Au Nord, nous avons des alliés. Au Sud, nous avons un empire. Allons, ajoute-t-il en souriant, il faut se calmer. Surtout, si vous parlez de cette conversation, ne parlez pas trop de moi. L'œuvre que je vous ai dite, c'est une œuvre collective et je n'aurais rien pu sans la collaboration dévouée des représentants de la France à Pekin. Cela, répétezle.

Prière à ceux qui ne sont pas abonnés de découper le coupon et de nous le renvoyer après en avoir rempli les blancs.

A l'Editeur du journal L'ÉCHO DE MANITOBA.

MONSIEUR,

Sous ce pli vous trouverez la somme de..............................

pour.............................mois d'abonnement à votre journal L'ÉCHO DE MANITOBA que vous voudrez bien m'envoyer à l'adresse suivante:

Nom..............................

Paroisse..............................

Province..............................



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B.—A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.